

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 24 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19
Présents à la séance : 16
Nombre de procurations : 03
Nombre de votants : 19

Date de convocation : 18 septembre 2026
Date d'affichage : 18 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-quatre septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de Mme Nadine SALLOU-LE GUEN, Maire.

Présents : MM SALLOU-LE GUEN Nadine, LE GUEUZIEC Jean-Yves, PERRON Sandra, BLANZIN Jérémy, LE CORRE Nathalie, GUEGAN Stéphane, KERVARREC Isabelle, LE GUERN Frédéric, LELIEU Florence, LELONG Benjamin, LOUTRAGE Audrey, PRIGENT Sylvain, CHENAIS Titouan, PRIGENT Philippe, PRAT Jean-Yvon, LE BRAS JACOB Laëtitia

Absents : CADIOU Gaby, LE GALLOU Gwenola, PASQUIOU Mélanie

Procurations : CADIOU Gaby à LE CORRE Nathalie, LE GALLOU Gwenola à SALLOU-LE GUEN Nadine, PASQUIOU Mélanie à LE BRAS JACOB Laëtitia

Secrétaire de séance : CHENAIS Titouan

N° 2026-76

Changement de dénomination de lieu-dit à Constantin

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de modifier une dénomination de lieu-dit au lieu-dit « Constantin », afin de faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS. Cela permet d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Il est proposé de modifier le nom de lieu-dit « Constantin », sur la partie droite de la chaussée de la route départementale n°88, à partir de l'embranchement vers la voirie communale n° 402 vers Keraël, en lieu-dit « Park Avel », pour les habitations portant les numéros 2 et 4.



Vu les articles L. 2121-30, L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-28 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de valider le principe de procéder au nommage des voies de la commune et d'autoriser l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Considérant qu'il appartient également au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies et lieux-dits de la commune, y compris les voies privées ouvertes à la circulation.

Considérant que la dénomination des rues de la commune est présentée au conseil municipal.

Considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des rues,

Entendu cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

MODIFIE la dénomination du lieu-dit "Constantin" en **lieu-dit « Park Avel »**, pour la **partie droite** de la chaussée de la route départementale n°88, pour les habitations portant les numéros 2 et 4, à partir de l'embranchement vers la voirie communale n° 402 vers Keraël.

DONNE POUVOIR à Madame Le Maire de signer toutes les pièces nécessaires et à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Nadine SALLOU-LE GUEN



Le Secrétaire de séance,
Titouan CHENAIS

